

Postulat au point 10 de l'ordre du jour

Etude de la mobilité motorisée

Le Conseil Général demande au Conseil Communal de compléter le plan directeur régional (PDR) par une analyse des flux de transports et de lui en présenter les résultats. Quels seront les besoins de déplacement motorisé avec l'option RER ? Le réseau routier présenté par le PDR leur correspond-il ?

Si la mobilité privée restera probablement majoritaire dans les futurs flux de circulation, les transports publics doivent être intégrés dans la planification de nouveaux tronçons, dans une perspective d'efficacité et d'économicité.

Le Groupe des Verts